Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_122-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 08 décembre 2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2025-122

En exercice : 30
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 1
Pouvoirs : 4
Nombre de votes : 29

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 décembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 28 novembre 2025.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (E – A donné pouvoir à Roland HERCOUËT), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (P), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (E), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (E - – A donné pouvoir à Murielle DOUTÉ-BOUTON), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (E – A donné pouvoir à Michel DUAULT), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P – A donné pouvoir à Ange PRIOUL)

Secrétaire de séance : Chantal PERSAIS

RÉGIE DU RÉSEAU DE CHALEUR A PAIMPONT APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2026

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_122-DE

***Vu** le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment l'article R. 2221-72*
***Vu** la délibération n° 2012-065 en date du 25 juin 2012 portant sur la création de la régie du service public de fourniture de chaleur*
***Vu** l'avis favorable sur les montants de redevance R1 et R2 du Conseil d'exploitation du réseau de chaleur dûment réuni le 17 novembre 2025*

Monsieur le Vice-Président en charge des finances, des marchés public et de la communication expose :

- Que Brocéliande Communauté a créé par délibération en date du 25 juin 2012, une régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « Réseau de chaleur de Paimpont » chargée de gérer le service public de fourniture de chaleur,
- Que conformément aux dispositions de l'article R. 2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil communautaire de fixer les tarifs annuels dus par les usagers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :
- de VALIDER la grille tarifaire applicable pour l'année 2026 comme suit :
  - ***Redevance R1 = 61.84 € / MWh.** La redevance R1 est établie à partir de la quantité de chaleur fournie au compteur de la sous-station de l'abonné. Elle est exprimée en euros par mégawatheure (MWh) relevé au compteur*
  - ***Redevance R2 = 105.06 € / kW.** La redevance R2 est établie à partir de la puissance souscrite par l'Abonné. Elle est exprimée en euros par kilowatt (kW) de puissance contractuelle.*

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 10 décembre 2025,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ